



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22 -10- 2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24156683

N° d'entreprise : 0435 182 481

Nom

(en entier) : **Carplan**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Sarpe 3, 7711 Dottignies****Objet de l'acte : Nomination commissaire aux comptes**

1. Nomination commissaire aux comptes

L'assemblée générale nomme SRL AVISOR en tant que commissaire de la société, ayant son siège à 7520 Ramegnies-Chin, Chaussée de Tournai 54, qui sera représentée par M. Bernard VANDENBORRE, réviseur d'entreprises.

Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices sociaux, à savoir l'exercice 2024 jusqu'à l'exercice 2026. Ce mandat prendra fin l'assemblée générale de l'année 2027.

2. Procuration pour formalités

L'assemblée générale décide également d'attribuer un pouvoir spécial à la personne suivante, avec la possibilité de substitution, pour faire tout ce qui est nécessaire pour (i) rendre public les résolutions susmentionnées de l'assemblée générale et les publier aux annexes du Moniteur Belge (ii) représenter la société auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent, auprès chaque guichet d'entreprise et auprès la Banque-Carrefour des entreprises, (iii) et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, et (iv) signer au nom et pour le compte de la société tous documents nécessaires ou utiles, procéder à toutes inscriptions et faire toutes déclarations et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent pouvoir :

-Mme Marlies Deman, agissant en tant que mandataire de la SA Titeca Accountancy, dont le siège social est situé à 8800 Roeselare, Heirweg 198, inscrite au RPR de Gand, division Courtrai, sous le numéro d'entreprise 0882.371.584.

Mme Marlies Deman
mandataire de la SA Titeca Accountancy

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).